

ÊTRE RESPONSABLE, C'EST...

- 🐾 Ne pas prendre un animal sur un coup de tête.
- 🐾 Le choisir en fonction de votre style de vie.
- 🐾 Lui offrir un environnement qui contribue à son bien-être et à son équilibre.
- 🐾 Lui assurer des conditions de vie compatibles avec son espèce : un chat a besoin de gratter, un chien de courir, etc.
- 🐾 Être capable de subvenir à ses besoins (alimentation, soins, etc.) tout au long de sa vie.
- 🐾 Pouvoir lui consacrer assez de temps pour qu'il s'épanouisse.
- 🐾 Apprendre à le connaître pour mieux communiquer avec lui.
- 🐾 Ne pas le traiter comme un enfant ni comme un jouet et respecter son rythme et ses envies.
- 🐾 Respecter son intégrité physique (dégriffer un chat, par exemple, est une mutilation).
- 🐾 Admettre qu'il s'agit d'un être sensible, capable d'éprouver de la douleur et des émotions (attachement, reconnaissance, fidélité, amour pour ses petits, etc.).

UN PROBLÈME DE COMPORTEMENT... DES MAÎTRES

Il est courant que les propriétaires prennent prétexte du « mauvais comportement » de leur chat ou de leur chien pour justifier son abandon. « En réalité, ce sont souvent les maîtres qui ne savent pas comment prendre soin de l'animal. Parfois, les problèmes seraient faciles à régler en le faisant stériliser, en lui faisant faire de l'exercice ou en l'amenant chez un vétérinaire », note Alanna Devine.

Les principales causes d'abandon (dans le désordre)

- Déménagement
- Arrivée d'un bébé
- Manque de temps pour s'occuper de l'animal
- Divorce, séparation
- Race mal choisie ou inadaptée à la famille
- Morsure, agressivité
- Maladie ou vieillesse de l'animal
- Portée non voulue
- Chien « incontrôlable »
- Aboiements
- Destructions dans la maison
- Malpropreté
- Perte de poils
- Animal devenu trop grand une fois adulte
- Coût trop important
- Hospitalisation ou départ en maison de retraite du maître
- Allergies
- Départ en vacances
- Nouveau conjoint qui n'aime pas les animaux ou y est allergique
- Animal reçu en cadeau et non désiré

« L'animal est un miroir de l'homme »

Rencontre avec Jean-Baptiste Jeangène Vilmer*



Photo : Réjean Poudre

Quelle place les chats et les chiens occupent-ils dans notre société ?

Pendant des siècles, ils ont eu une fonction purement utilitaire. Celle-ci est devenue affective et ornementale à partir de la Renaissance. C'est à cette époque que les chiens, surtout, ont cessé d'être seulement des chiens de chasse ou de garde pour devenir des chiens « de compagnie » pour les dames. Depuis quelques décennies, cependant, on assiste à un renforcement du contrôle des animaux. Celui-ci se traduit notamment par le maternage, qui revient à considérer le chat ou le chien comme un enfant et s'exprime souvent par une suralimentation – avec le risque qu'il devienne obèse et meure plus jeune.

Aujourd'hui plus que jamais, l'animal est un miroir de l'homme. Dans le cas du chien, quand on voit la façon dont certaines races, comme le rottweiler ou le doberman, sont utilisées pour donner une image de puissance au maître, on est en plein dans le faire-valoir. Ces animaux sont choisis en fonction de l'image qu'on veut projeter.

D'où vient cette évolution ?

La fonction narcissique et ostentatoire est ancienne. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que les dérives de notre société de consommation lui permettent d'être plus évidente dans un monde où il est possible d'offrir à son animal un tas de services dont il n'a pas besoin. Cela dit, s'il existe des instituts de beauté, des vêtements griffés et des hôtels de luxe pour chiens, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. De tels excès concernent seulement une toute petite minorité, et pour un animal traité de la sorte, combien sont battus, abandonnés dans la rue ou euthasiés sans motif valable ? C'est ça, la vraie question.

En fin de compte, ce que les animaux de compagnie nous révèlent, c'est l'atomisation de la société et l'hyper individualisation, qui créent des besoins affectifs et un vide social. En Occident, où beaucoup de gens vivent seuls, ont une vie sociale pauvre ou se font étouffer par leur travail, l'animal substitut vient souvent combler un

manque. Même si, il faut le souligner, un grand nombre de personnes dont la vie émotive est bien remplie aiment avant tout leur chat ou leur chien pour le bonheur qu'il leur apporte.

D'un côté, les rues de Montréal et les refuges regorgent d'animaux abandonnés, de l'autre le Québec est le paradis des « usines » à chiots et à chats...

Au Québec, la multiplication des animaux en milieu urbain et en banlieue est sans doute liée à une certaine nostalgie d'un passé rural. Cependant, la situation actuelle est absurde et malsaine. Alors que le nombre d'animaux abandonnés et euthanasiés n'a jamais été aussi élevé, beaucoup de gens continuent à les acheter « neufs » dans une animalerie ou des usines à chiots plutôt que d'« occasion » à la SPCA ou dans des refuges. Aujourd'hui, les animaux de compagnie sont souvent considérés comme des biens de consommation quelconques. À ce titre, ils constituent un autre révélateur des dérives de notre société, dans laquelle on achète puis on jette.

Comment modifier les mauvais comportements de certains maîtres ?

Je pense qu'il y a des gens qui sont incapables de s'occuper d'un animal. Malheureusement, ils en ont un quand même parce que, justement, c'est un bien de consommation que tout le monde peut se payer. À l'heure actuelle, n'importe qui peut acheter une voiture, une paire de chaussures ou un chien. Pourtant, ce n'est pas du tout pareil : contrairement à la voiture et à la paire de chaussures, le chien est un être vivant et sensible capable de souffrir, ce qui implique une responsabilité. C'est la raison pour laquelle il faudrait changer le mode d'acquisition de ces prétendus « objets », par exemple en instaurant un permis de posséder un animal, ce qui voudrait dire enquêter un minimum sur la famille ou la personne accueillant le chien ou le chat.

Cela impliquerait que, sur le plan juridique, l'animal cesse d'être un objet...

Les animaux ont un statut juridique qui ne reconnaît aucunement leur nature sensible. Pourtant, dans le Code criminel, ils sont protégés puisque les actes de cruauté à leur égard sont punis. Or, on ne punit pas un acte de cruauté envers une paire de chaussures ou une voiture ! Mais en même temps, dans le Code civil, ils sont classés dans les biens meubles, et on se retrouve avec ce paradoxe d'avoir des biens, des objets, qui sont protégés comme des sujets. Cela fait plus d'un siècle que les juristes se cassent la tête sur cette question très philosophique : l'animal est-il un objet ou un sujet de droit ?

Pour que les choses changent, il faudrait notamment faire entrer l'animal dans la catégorie des personnes. C'est très improbable dans un avenir proche, car cela impliquerait trop de changements dans la société – ça voudrait dire, entre autres, qu'on ne pourrait plus faire d'expérimentations sur les animaux, ni bien sûr en consommer... En revanche, on pourrait créer une troisième catégorie, ni bien ni personne, qui offrirait à l'animal un statut particulier et permettrait de donner une base juridique à un éventuel permis et à la sélection des futurs maîtres.

Qu'est-ce qu'un « maître » responsable ?

Je pense que c'est quelqu'un qui est capable de donner suffisamment d'espace à son animal et de subvenir à son bien-être. Même s'il est difficile de déterminer ce qu'est le bien-être, celui-ci est en général défini par l'absence de faim, de soif, de souffrance, de maladie, et par la capacité d'exprimer des comportements naturels. Et là, l'homme a un pouvoir exorbitant, un pouvoir de vie ou de mort, surtout en milieu urbain, puisque l'animal dépend totalement de lui pour sa subsistance.

Ensuite, il faut lui offrir un environnement stimulant et un mode de vie qui corresponde à ses besoins. Si on a un grand chien, il faut le sortir et avoir des activités physiques avec lui. Je suis toujours choqué, par exemple, quand je vois qu'on enferme entre quatre murs des huskies ou des chiens de traîneau, qui auraient besoin de courir 20 ou 30 kilomètres par jour. En ville, ils ont vraiment une fonction ostentatoire, on les sort parce qu'ils sont beaux.

Être un bon gardien, c'est aussi garder une juste distance avec l'animal pour lui permettre de conserver son identité et respecter son caractère. C'est être capable, quand on a des bêtes qui ont une tendance grégaire, de faire en sorte qu'elles aient des interactions avec leurs congénères. Et, d'une manière générale, toujours se demander quels sont leurs besoins. Les chats et les chiens sont des animaux curieux, qui doivent être stimulés et qui aiment observer et jouer. Il faut donc que dans leur environnement ils puissent avoir tout cela, sans oublier bien sûr l'affection des humains.

* Philosophe et juriste, chercheur en droit international à la Faculté de droit de l'Université McGill, à Montréal, spécialiste de l'éthique animale (☛ page 79).



POUR EN SAVOIR PLUS

« Pourquoi le Québec est-il en retard quant au traitement décent des animaux ? », par Solange Lefebvre

www.nouvelles.umontreal.ca > Taper « traitement décent des animaux » dans le moteur de recherche